



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/03/18

Dossier complet le :

30/03/18

N° d'enregistrement :

F01118P0082

### 1. Intitulé du projet

Construction du Bâtiment IDEEV (Institut Diversité, Ecologie et Évolution du Vivant) destiné à abriter les activités de recherche de la faculté de biologie de l'université Paris-Sud

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PLATON SACLAY S.A.S.

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

André TOUZET, président PLATON SACLAY

RCS / SIRET

8 3 5 2 3 6 1 7 5 0 0 0 1 3

Forme juridique

SAS (Société par actions simplifiée)

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Travaux, constructions et opérations d'aménagement d'une SDP de 13 941 m <sup>2</sup> sur une parcelle de 23 440 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction de bâtiments universitaires sur la commune de Gif-sur-Yvette au sein de la ZAC du Moulon comprenant :

- 1 bâtiment principal R+2 plus étage technique, d'une hauteur maximum de 18 m au faîtage des sheds, comprenant un niveau de parking en sous-sol (95 places), 11 364 m<sup>2</sup> SDP,
- 2 bâtiments hangars (R0) destinés à abriter le matériel agricole et l'atelier d'entretien 1 930 et 947 m<sup>2</sup> SDP,
- 2 serres expérimentales (R0 - hauteur au faîtage des sheds : 6,20m) environ 1500 m<sup>2</sup>,
- le bâtiment de locaux techniques et les chambres de culture adossées aux serres .

Aucun travaux de démolition n'est nécessaire puisque le projet s'inscrit sur des terrains vierges de construction.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à construire un ensemble de bâtiments abritant des activités de recherche de la faculté de biologie de l'université Paris-Sud. Le bâtiment principal abritera l'accueil, l'administration, les laboratoires de recherche et les bureaux des chercheurs. Il sera entouré de serres et de terrains cultivés, nécessaires aux activités de recherche.

Dans les années 50, la faculté des sciences s'est installée dans le Parc de Launay à Orsay, dans le fond de la vallée de l'Yvette. Dès les années 60, elle implante des laboratoires sur le plateau de Saclay.

Ces nouveaux bâtiments s'inscrivent dans la ZAC du Moulon créée par arrêté préfectoral du 18 janvier 2014, elle-même issue de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay définie par le décret 2009-248 du 3 mars 2009.

Le développement de la frange sud du plateau sur 7 km de long avec la ZAC du Moulon, la ZAC Polytechnique et le CEA, vise à produire une dynamique de pôle de compétitivité accueillant 35 000 étudiants et 45 000 chercheurs à l'horizon 2020.

La ZAC du Moulon prévoit dans un périmètre de 333 ha la construction de 850 000 m<sup>2</sup> SDP dont 42% consacrés à l'enseignement et la recherche. Elle s'appuie sur la desserte par le bus en site propre de Massy à Saint-Quentin-en-Yvelines actuellement en service.

Le projet IDEEV permettra de rassembler des laboratoires actuellement dispersés sur le sud de la région parisienne et d'améliorer leur collaboration.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus de mai 2019 à août 2021 pour une mise en service début 2022 :

- printemps 2019, préparation du chantier (clôture, base vie, voiries, tous intégrées aux emprises définitives du projet) et terrassement,
- été et automne 2019, gros œuvre du bâtiment principal,
- hiver 2019/2020, poursuite gros œuvre bâtiment principal et gros œuvre des serres,
- printemps 2020, poursuite gros œuvre bâtiment principal, corps d'état des serres et gros œuvre des hangars,
- été 2020 à été 2021, corps d'état de l'ensemble des bâtiments,
- fin 2021, essais et marche à blanc.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Trois unités de recherche composent IDEEV :

- Génétique Végétale du Moulon (GVM),
- Évolution, Génomes Comportement Écologique (EGCE),
- Ecologie Systématique Évolution (ESE).

Le site accueillera aussi une partie des enseignements des master (M1 et M2) du département de Biologie et de 2 écoles doctorales.

Les installations IDEEV qui accueilleront 350 personnes comprendront :

- un accueil, un PC sécurité, une cafétéria,
- l'administration et les secrétariats pédagogiques de Biologie,
- les bureaux, installations techniques, informatique, stockage pour l'enseignement et la recherche en biologie.

Ces derniers comprendront notamment les installations techniques suivantes :

- salles d'élevage et d'observation d'insectes dont certains dans des zones confinées,
- salles d'élevage et d'observation de poissons et amphibiens,
- des scanners, centrifugeuses, chambres froides, autoclave, salles de lyophilisation, appareils d'imagerie et de spectroscopie,
- une plateforme de 32 m<sup>2</sup> dédiée à l'observation de sources de radioactivité courante,
- des laboratoires de biologie moléculaires, chromatographie, bactériologie, biochimie,
- des serres, des salles de manipulation des semences, un jardin expérimental extérieur, des ruches,
- des hangars agricoles avec un atelier mécanique, une miellerie.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est intégré dans la ZAC du Moulon créée par arrêté préfectoral du 18 janvier 2014 et qui a fait aussi l'objet d'une autorisation IOTA en date du 3 octobre 2014 et d'une dérogation pour les espèces protégées le 18 février 2015.

Le projet fera l'objet :

- d'un permis de construire,

- d'une déclaration ICPE (rubriques 2910-A-2 et 2925). Un CERFA 15271-02 (DECLARATION INITIALE

D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION) sera déposé en même temps que le PC.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface de la parcelle (périmètre total d'assiette du projet de 23 440 m <sup>2</sup> : n'inclut pas les parcelles de terres expérimentales situées à l'ouest du projet, coté hangars/cour agricole)	23 440 m <sup>2</sup>
emprise au sol du bâti	7 376 m <sup>2</sup>
SDP	13 141 m <sup>2</sup>
hauteur maximum	18 m
nombre d'arbres plantés	42
nombre de places de stationnement	95 VL + 48 vélos

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Gif-sur-Yvette (91)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2° 15' 8 1" 53 Lat. 4 8° 7 1' 4 9" 36

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors du Parc du CNRS de Gif, ZNIEFF de type 1 située à 1 km au Sud-Ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors du PNR vallée de Chevreuse qui se trouve à 1 km au Sud-Ouest.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Essonne pour les grandes infrastructures routières de l'état dans le département approuvé le 7 novembre 2012 concerne notamment la N118 qui passe à 700 m à l'Est du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de tout périmètre de protection du patrimoine. Le monument historique le plus proche est le château de Gif à 2 km au Sud-Ouest du projet, au pied du versant Sud du plateau.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La rigole de Corbeville à 50 m au Nord du site est identifiée comme zone humide dans l'étude d'impact de la ZAC du Moulon. Le projet n'impacte pas directement cette rigole. Elle ne fera l'objet d'aucun rejet issu du projet IDEEV. Les nombreux espaces verts autour des bâtiments favoriseront les continuités écologiques et leur entretien se fera sans produits phytosanitaires. L'éclairage de nuit sera limité au maximum.



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gif-sur-Yvette est concernée par le PPRI de la vallée de l'Yvette approuvé le 26 septembre 2006 pour les terrains en fond de vallée de l'Yvette. Le projet sur le plateau n'est donc pas concerné.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ZRE de l'aquifère de l'Albien. Cet aquifère est très profond puisqu'il se situe à environ 600 m de profondeur. Le projet n'y prévoit aucun prélèvement.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un captage AEP dans la nappe de l'Albien est répertorié sur la commune d'Orsay. Il se trouve dans le fond de la vallée de l'Yvette, à 2,6 km à l'est du projet, qui est en dehors de son périmètre de protection.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors du site inscrit de la vallée de Chevreuse qui se situe à 1km à l'Est et au Sud.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZPS du Massif de Rambouillet (directive oiseaux) si situe à 3,6 km à l'Ouest du projet.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Site classé du Domaine de Launay se situe à 1 km au Sud du projet, dans le fond de la vallée de l'Yvette.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls besoins en eaux identifiés sont ceux liés aux usages sanitaires et à l'arrosage des cultures en serres expérimentales. Ces eaux seront prélevées dans le réseau public de distribution d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit un niveau de sous-sol. Si nécessaire, des pompages en fond de fouille pourraient être réalisés ponctuellement dans la nappe des limons en phase travaux. Elle présente un fonctionnement très hétérogène en lentille. La perturbation potentielle de cette nappe est jugée négligeable.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La terre végétale située dans l'emprise des bâtiments et des installations de chantier sera stockée et réutilisée dans le cadre de l'aménagement des espaces verts du projet.  Les déblais générés par le terrassement du sous-sol et par les fondations de l'ensemble des bâtiments, seront évacués dans les filières agréées. les volumes de déblais sont estimés à 12 500 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun remblai n'est prévu pour le projet.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet viendra remplacer des terrains cultivés . Les inventaires écologiques qui y ont été réalisés de 2011 à 2017 n'ont révélé aucune espèce ou habitat remarquable. L'université s'inscrit dans une démarche environnementale forte. Il est notamment prévu une gestion différenciée des espaces verts favorables à la biodiversité et à la ressource en eau. Le projet IDEEV s'inscrit dans un cadre de cordon boisé composite sur sa partie l'ouest qui fait la transition entre les étendues agricoles et le futur pôle urbain. IDEVV est bordé à l'est par une bande inconstructible de 15 m.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les inventaires écologiques réalisés entre 2011 et 2017 n'ont révélé aucune espèce ou habitat déterminant de la ZPS du massif de Rambouillet. Le projet n'aura donc aucune incidence sur les sites Natura 2000 représentés sur l'annexe 6.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vient remplacer des terres agricoles comme le prévoit la ZAC du Moulon autorisée en 2014. Les 3/4 des terres agricoles concernées par la ZAC servaient aux recherches agronomiques du laboratoire de l'INRA de la ferme du Moulon. Une partie de ces activités sont transférées dans les laboratoires d'IDEEV et les champs expérimentaux qui bordent les bâtiments. Le choix de la forme urbaine de la ZAC a été guidé par un souci de préserver la vocation agricole du plateau, dont la partie centrale a été sanctuarisée par la ZPNAF.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le CEA à 600 m au Nord-Ouest du projet est répertorié Basol, ICPE et INB. Le projet IDEEV est dans le périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) du CEA lié au risque nucléaire intègre le projet. Ce PPI prévoit des mesures d'évacuation en cas d'incident nucléaire. Plusieurs installations au Sud de la ZAC sont des ICPE. La plus proche du projet, Digitéo Labs (robotique et simulation), gérée par le CNRS sous le régime de la déclaration, est située à 500 m au sud.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRI de l'Yvette ne concerne pas le plateau sur lequel vient s'implanter le projet. Aucun risque de remontée de nappe n'est identifié par le site géorisque. Le projet est en zone d'aléa faible pour le retrait gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Dans les laboratoires de recherche toutes les procédures de sécurité sont prévues dès la conception des bâtiments et pendant leur exploitation (sas de sécurité, contrôle des mouvement d'air, limitation des entrées, Sorbonnes, bacs de rétentions, kit absorbant, procédures d'urgence). La manipulation des produits dangereux sera réalisé sous Sorbonne à filtration (charbon actif) et le stockage en armoire ventilée avec filtration (charbon actif). Des EPI seront à disposition.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux l'accessibilité du site pour les poids lourds est assurée du fait du développement actuellement de la ZAC. En fonctionnement 350 personnes (enseignants, doctorants et personnels administratifs) sont attendus quotidiennement. Les 2/3 viendront en transports en commun. Des parkings sont prévus (95 voitures et 48 vélos). La contribution d'IDEEV à l'ensemble des déplacements du nouveau quartier du Moulon sera peu significative.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux s'intégreront dans un secteur en pleine mutation à l'Est et agricole à l'Ouest. Ils respecteront la notice environnementale en annexe 7. Pendant le fonctionnement des laboratoires, les quelques engins agricoles et outils d'entretien des espaces extérieurs seront les seules sources ponctuelles de bruit. Les usagers d'IDEEV évolueront en périphérie du bruit du nouveau centre urbain. Ils seront à distance des effets de la circulation de la N118 qui chemine à 700 m à l'ouest.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les éclairages de nuit seront limités conformément au cahier des charges de la ZAC du Moulon.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins de chantier dégageront ponctuellement des gaz d'échappement. Des engins aux normes seront exigés. Pendant l'exploitation, les émissions seront faibles. Elles seront liées aux installations de combustion, à l'utilisation des produits volatiles et au trafic. Les chaudières ne seront utilisées en appoint et les groupes électrogènes en secours. Les produits seront stockés en armoires ventilées et manipulés sous Sorbonne. Les rejets seront filtrés sur filtre à charbon. Les gaz d'échappement seront faibles car 2/3 des usagers utiliseront les transports en commun.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront collectées et rejetées dans le réseau urbain existant. La gestion des eaux pluviales est effectuée suivant les prescriptions du programme de la ZAC. Les EP seront collectées dans les ouvrages de rétention : 82 m <sup>3</sup> sous voirie à l'aide d'un ballast à 30% de vides pour la parcelle Ouest, noue de 357 m <sup>3</sup> pour la parcelle Est. Les rejets seront limités à 1,5 l/s vers le réseau urbain existant. Conformément au dossier de loi sur l'eau du programme de la ZAC, l'aire de dépotage (cuve des GE) sera équipée d'un séparateur hydrocarbures.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera producteur de déchets non dangereux qui seront triés puis envoyés dans les filières adaptées. Un taux de valorisation de 70% des déchets est attendu. Pendant son fonctionnement le bâtiment sera à l'origine de déchets, notamment des déchets spéciaux de laboratoires. Tous les déchets seront triés et acheminés vers les filières adaptées. Les déchets verts seront compostés et réutilisés sur place.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site IDEEV est distant des monuments et patrimoines architecturaux ou culturels. Depuis l'église de Gometz-le-Chatel à 4 km au sud, il est caché par les autres bâtiments de la ZAC. L'insertion paysagère de la façade Est du site, face aux terrains agricoles bordant la ZAC a été soignée. Une noue marquera cette limite. Un cordon boisé habillera la façade Est. Les bâtiments seront entourés de pelouses et de prairies. Une analyse de l'insertion paysagère est présentée en annexe 3.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme le prévoit la ZAC du Moulon, le projet viendra remplacer des terres agricoles jusque là largement dévolues aux recherches agronomiques de l'INRA en partie intégrée dans les activités d'IDEEV. La ZPNAF est respectée. En réponse à l'objectif de la ZAC et de l'OIN Paris-Saclay, le projet participera à création d'un nouveau campus universitaire de visibilité internationale. Ce nouveau quartier sera le fruit de la convergence sur le plateau des équipes de recherche jusque là disséminées sur de nombreux sites du sud de la région parisienne.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans la ZAC du Moulon, elle même intégrée dans l'OIN Paris-Saclay dont l'objectif est la création sur toute la frange Sud du plateau de Saclay d'un pôle de compétitivité internationale.

Plusieurs projets dans le périmètre des quartiers CEA, Polytechnique et Moulon ont déjà été construits, d'autres sont encore à l'étude.

Les projets tels que IDEEV intervenant dans la ZAC du Moulon en respectent tous le programme et les prérogatives environnementales que ce soit en matière de gestion des eaux , de protection de la biodiversité, d'intégration paysagère. La ZAC à proximité de la N118 prévoit une desserte adaptée aux rotations de camions nécessaires aux multiples chantiers concomitants.

Les projets sur le plateau en dehors de la ZAC du Moulon s'intègrent dans la même exigence environnementale impulsée par l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet IDEEV présente des enjeux environnementaux limités pris en compte dès sa conception. Il intègre ainsi l'ensemble des mesures de préservation de l'environnement développées dans l'étude d'impact, le dossier loi sur l'eau et la demande de dérogation pour les incidences sur les espèces protégées de la ZAC du Moulon. Ainsi, la rigole de Corbeville ne sera pas impactée, le traitement paysager de la frange agricole sera soigné (voir annexe 3), le plan de gestion des eaux respecté grâce à la réalisation de la noue et des rejets aux réseaux. Les déplacements générés par IDEEV ont bien été pris en compte dans l'étude d'impact de la ZAC et sont donc déjà intégrés dans le fonctionnement de ce nouveau centre urbain.

Le chantier à faible impact environnemental imposé par la ZAC prend toutes les dispositions nécessaires pour limiter les impacts sur l'eau, l'air, le sol, les sous-sols. Le projet respecte aussi les exigences du régime ICPE auquel il est soumis. Il présente toutes les mesures de sécurité nécessaires à l'accueil des usagers.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'intègre harmonieusement dans le programme global de la ZAC du Moulon dont elle respecte l'ensemble des préconisations. Le projet s'intègre dans une procédure de permis de construire et d'ICPE qui encadrent la qualité architecturale du bâti, la sécurité des installations, son accessibilité, l'intégration environnementale du projet. Ces autorisations, ainsi que la forte volonté du maître d'ouvrage d'intégrer la préservation de l'environnement dès la conception de l'ouvrage (utilisations des énergies renouvelables, développement des modes de déplacement doux, gestion extensive des espaces verts très présents et pensés pour leur insertion de le milieu existant) suffisent à garantir la maîtrise des faibles enjeux environnementaux du projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

7 - Notice environnementale  
8 - Plan d'ensemble au 1/500eme

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

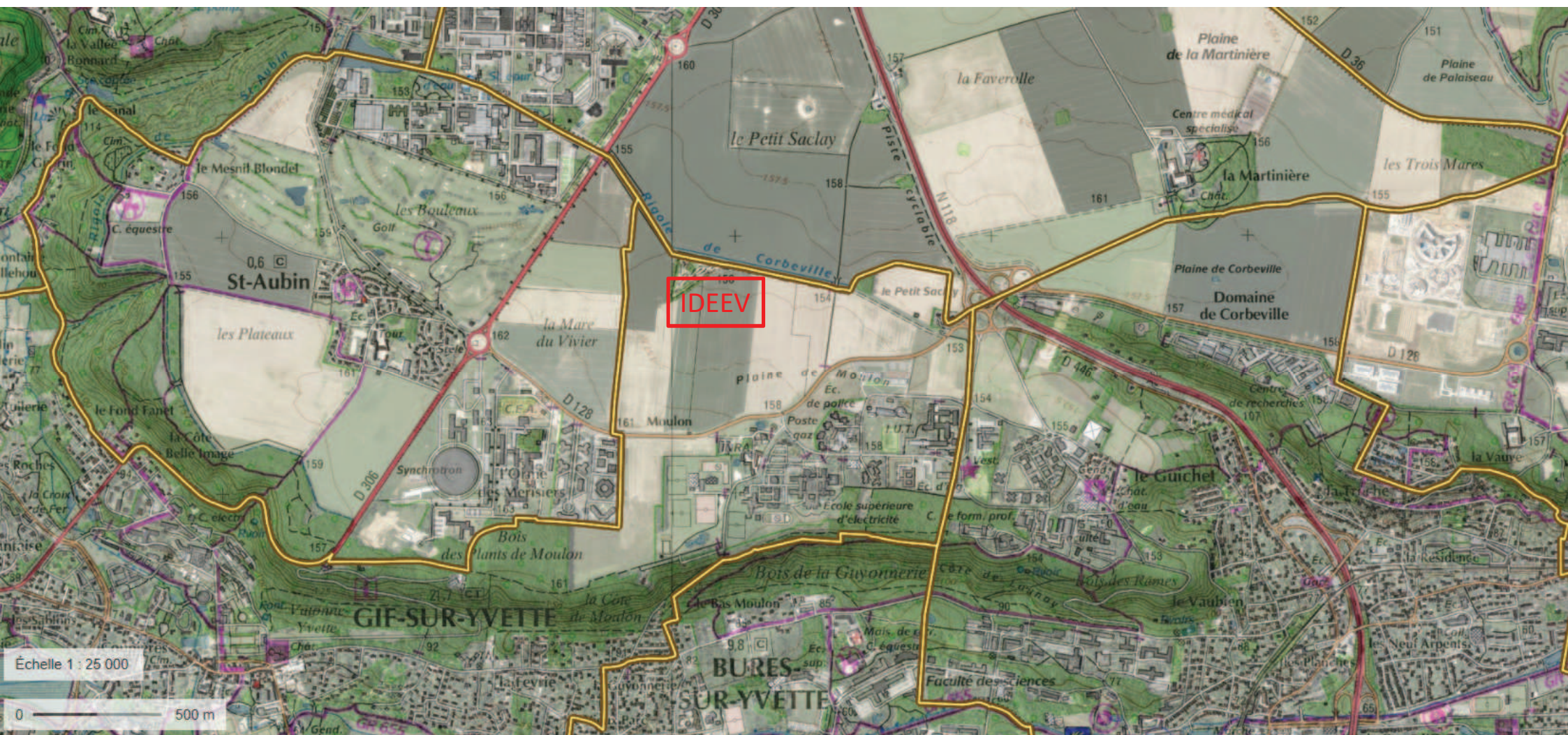
le,

Signature





## Annexe 2 : Plan de situation





# 1. Localisation des points de vue



Toutes les photos ont été prises le 14 mars 2018.



## 2. Reportage photographique

Photo 1 : depuis le Christ de Saclay



Photo 2 : depuis le CEA

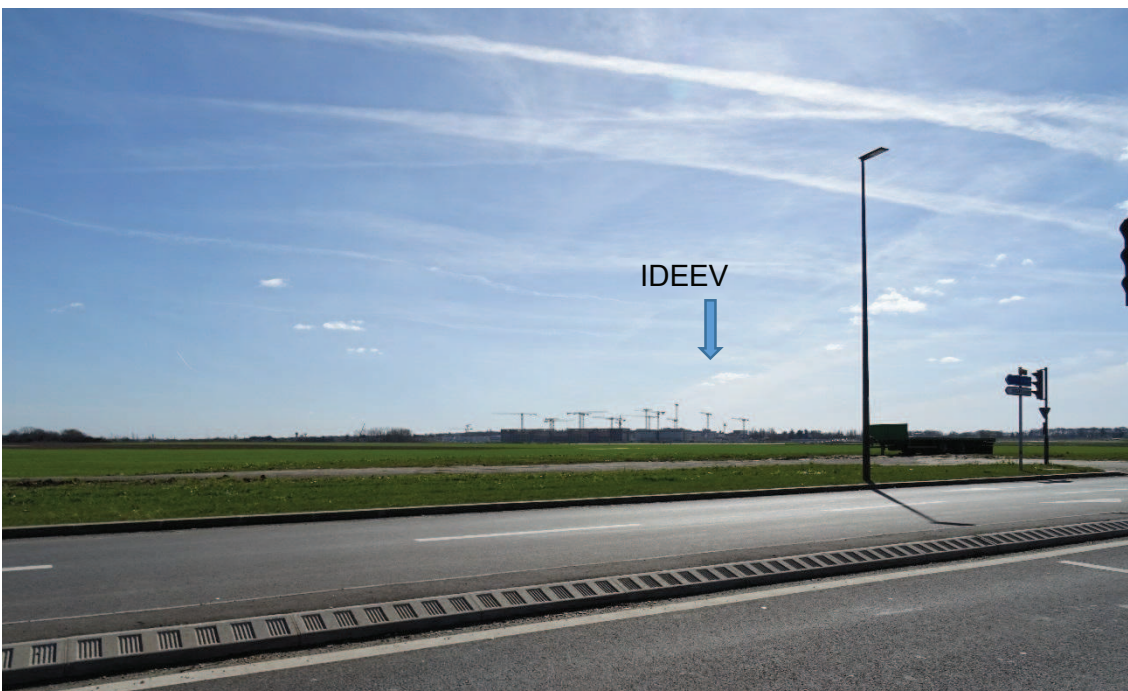




Photo 3 : depuis la RN 306 à l'Ouest du site

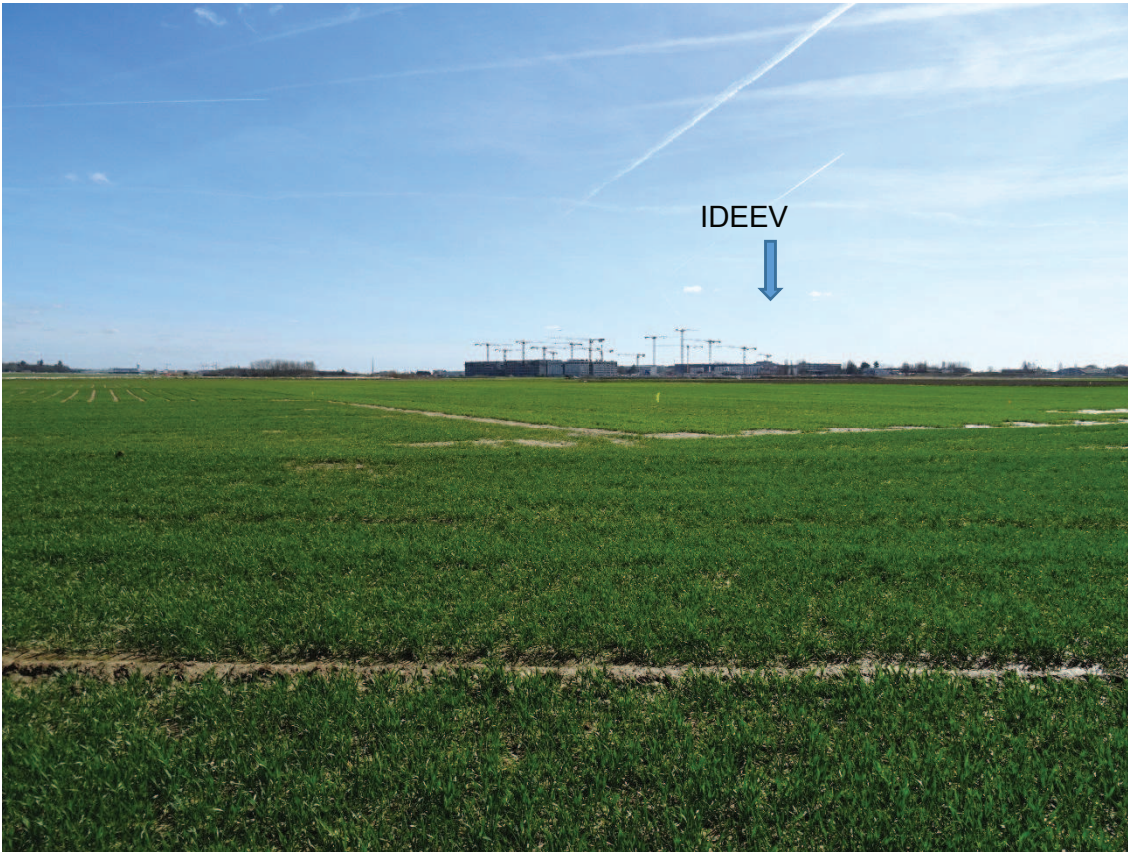


Photo 4 : point de vue rapproché depuis la bordure Sud du site





Photo5 : depuis le nord-est de la ZAC



Photo 6 : depuis la N118



Photo 7 : depuis l'église de Gometz-le-Chatel





### 3. Analyse de la perception paysagère du site IDEEV

#### 3.1. Description du projet IDEEV

L'Institut, situé au Nord-Ouest du plateau du Moulon, fait face à deux natures complètement différentes : l'urbanité et le grand paysage. Aussi, cette situation engendre une visibilité singulière, ce qui entraîne une responsabilité particulière pour l'identité visuelle du site et l'entrée urbaine du boulevard Nord.

Notre volonté a été d'organiser l'ensemble des fonctions du site autour d'une grande cour commune qui lie les bâtiments entre eux. Chaque bâtiment abrite une fonction du programme ou une partie de fonction. Ainsi les fonctions se croisent et se tissent les unes avec les autres dans un seul projet cohérent.

Les façades des différents corps de bâtiment et leur volumétrie ont un langage et des matériaux communs ce qui fait de cet ensemble un projet global.



La parcelle offre des points de vue et des perceptions très différents depuis les terres expérimentales, la lisière Nord ou le boulevard Nord. L'implantation des trois bâtiments vise à traiter équitablement chacune de ces perceptions avec une identité forte.

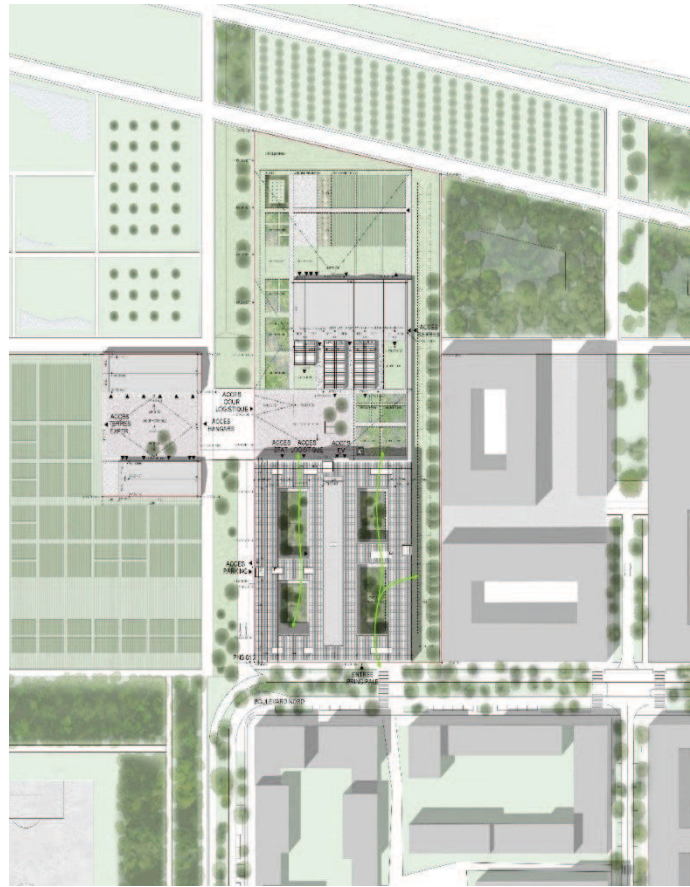
Afin de s'insérer au mieux dans leur contexte, le traitement vertical des façades retranscrit, dans un langage architectural, l'élancement des différentes plantations du plateau.

Le bâtiment principal est ouvert sur son contexte. Les ailes du bâtiment ne sont jamais fermées sur elles-mêmes. Les terrasses urbaines donnent toutes sur l'extérieur de façon à laisser pénétrer la lumière et à dégager des vues pour tous.

Dans ce projet, la nature est prépondérante. Chaque lieu bénéficie d'un rapport particulier à la nature que ce soit au travers des patios plantés, des jardins ou des vues sur le paysage lointain.

Un cadre de cordons boisés constitue une sorte d'écrin de paysage intermédiaire de l'IDEEV entre les étendues agricoles et le futur pôle urbain. La parcelle est bordée d'arbres à l'Ouest le long du passage Nord-Sud 01, plantations prévues par l'aménageur. A l'Est la parcelle est bordée d'arbres dans la bande inconstructible de 15m. C'est un paysage composite constitué de pièces naturalistes

et agricoles. L'extension du parcellaire des terres expérimentales organise et structure les abords des bâtiments. La cour est plantée d'arbres fruitiers et les patios sont des micro-forêts.



### 3.2. Aperçus du projet

Différentes planches ont été réalisées afin d'appréhender l'aspect du projet IDEEV. Elles sont présentées ci-après.

Vue depuis le Nord





Vue depuis l'Ouest



Vue depuis le Sud



### 3.3. Insertion du projet dans le paysage

Les points de vue retenus pour l'analyse de l'intégration paysagère du site sont les suivants :

- Point 2 : offrant une vue dégagée au Nord du site,
- Point 3 : offrant la perception la plus proche du site à l'Ouest.

Les photomontages correspondant sont présentés ci-après.



- Point 2 : offrant une vue dégagée au Nord du site



Le site est très peu perceptible.  
Sa hauteur est inférieure aux bâtiments  
en cours de construction sur la ZAC.

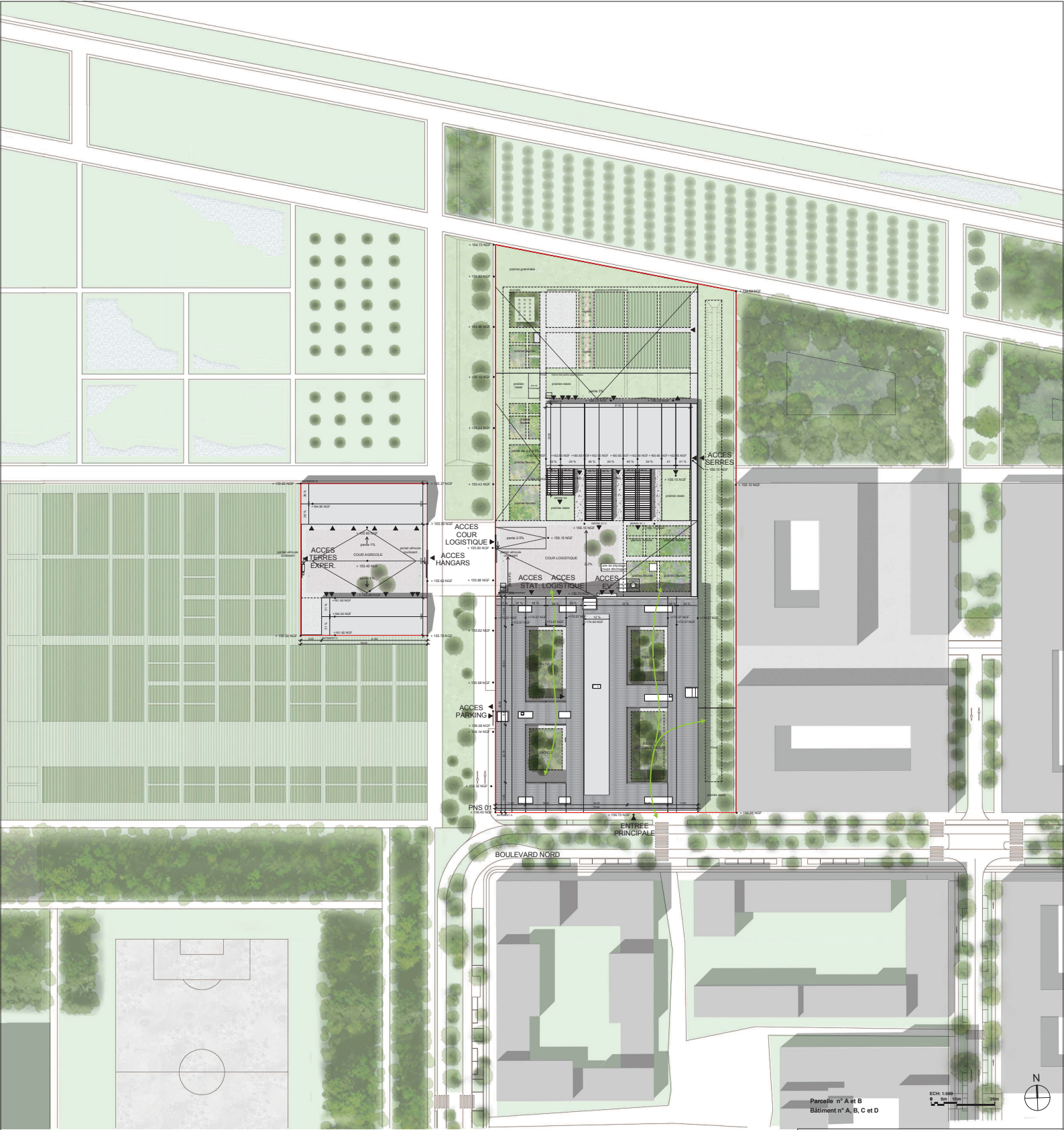


- Point 3 : offrant la perception la plus proche du site à l'Ouest



Le site est très peu perceptible.  
Sa hauteur est inférieure aux bâtiments  
en cours de construction sur la ZAC.





<p>UNIVERSITE PARIS SUD Annexes au Contrat - Pôle BPC</p> <p>Site IDEEV</p> <p>Plan : C - 2i-2a Plan masse</p> <p>Notice :                      Date : 06.04.2018</p>	<p><b>PLATON SACLAY</b></p> <p>Contrat de partenariat pour la réalisation du pôle Biologie-Pharmacie-Chimie</p>
---	---



# 1. Le site avant la ZAC des Moulons





## 2. Programmation en 2019



## 3. Programmation après 2023





Situation

Localiser

Recentrer

Légende

- Contenu de la carte
- Espaces naturels sensibles
- continuités écologiques du SRCE
- Paysage et sites
- Sites patrimoniaux remarquables (remplacement ZPF)
- Réserves et biotopes protégés
- Inventaires et biodiversité
- Natura 2000 - Directive Habitat**
- Natura 2000 - Directive Habitat**
- Natura 2000 - Directive Oiseaux**
- Natura 2000 - Directive Oiseaux**
- ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Écol**
- Znieff1\_idf**
- ZNIEFF 2 (Zones Naturelles d'Intérêt Écolog**
- Znieff2\_idf**
- PNR et réserve de biosphère
- hydrographie
- Limites administratives
- Scan 1/100 000
- Scan 1/25 000 Noir et Blanc
- Orthophotographie
- 



Distance: 3.522 km

Echelle : 1/29 595

1km

Données : DRÉE-IPPAUP - Ministère de la Culture et de la Communication / Mésange de Sic